

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DE LA CONVOCATION

02 OCTOBRE 2020

Séance du 08 Octobre 2020 à 18 heures 00

### **N°2020 10 02 : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION (DPU)**

L'an deux mille vingt, le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé à l'Espace Arc-en-Ciel de Chalais, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

**Titulaire présents (56) :** Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Stéphane BEGUERIE, Maguy BLANCHARD, Francis BLANCHARDIE, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DESAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DESERT, François DI VIRGILIO, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ENIQUE, Patrick EPAUD, Patrick GALLES, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Vincent GUGLIELMINI, Murielle HERAUD, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Jean-Claude MAURY, Mireille NEESER, Jérôme NEVEU, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Dany POIRIER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDE, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

**Pouvoirs et présents (5) :**

Jean-Claude CHEVALIER à Pascal DUBOIS  
Pauline DUMAS à Monique SEBILLAUD  
Gérard MARCELIN à Jérôme NEVEU  
Alain MIKLASZEWSKI à Christophe DAMOUR  
Sophie SENREM à Monique GRANET

**Absents (5) :**

Annette BLANDINEAU  
Jean-Paul CROCHET  
Patrick FLORENT  
Cyrille GUEDON  
Didier JOBIT

**Secrétaire de séance :** Mireille NEESER

Monsieur Joël BONIFACE, Vice-Président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'Habitat rappelle à l'Assemblée délibérante qu'afin de rendre le PLU de l'ex CdC Horte et Lavalette opposable aux tiers, un certain nombre de délibérations doivent être formellement adoptées et ont été retenues par les élus dans les dispositions du PLU votées par les élus.

Le droit de préemption urbain (DPU), le permis de démolir et la déclaration préalable (DP) pour les clôtures constituent toutes des pièces obligatoires, visées dans le PLU qu'il convient donc d'intégrer avant d'effectuer les dernières mesures de publicité pour le rendre exécutoire.

Monsieur Joël BONIFACE précise que certaines d'entre elles et notamment le droit de préemption urbain concerne le PLU de Chalais.

Pour rappel, le DPU a déjà été institué sur le territoire Lavalette Tude Dronne. Il convient, tant pour le PLU de Horte et Lavalette que pour le PLU de CHALAIS de définir les zones qui seront dotées du droit de préemption.

Les zones de préemption ne peuvent être instituées généralement que sur des zones U ou AU (tout zonage confondu).

AR PREFECTURE

016-200070282-20201008-2020\_10\_02-DE  
Reçu le 21/10/2020

Ainsi, il conviendrait de mettre en place le DPU de la manière suivante :

- Zone UX et AUX : droit de préemption au bénéfice de la Cdc qui possède la compétence développement économique.
- Zone U et AU : au bénéfice des communes puisqu'elles peuvent avoir des projets communaux sur certaines parcelles : restructuration d'un bâtiment, lotissement...

**Monsieur Joël BONIFACE invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur l'instauration du DPU pour les zones précitées concernant le PLUi de l'ex CdC d'Horte et Lavalette et le PLU de Chalais.**

**Vu l'exposé de Monsieur Joël BONIFACE,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Joël BONIFACE.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
Et publication du

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Jean-Yves AMBAUD**

**Président de la Communauté de  
Communes**

